

# SEANCE DU 27 AOUT 2018

Convocation, le 20 août 2018

PRESENTS :

MMES Cécile ETIENNE, Anne JORAM, Véronique LABICHE et Mme Noëlle QUERE  
MM. Christian BEAUQUET, Yves COQUELIN, Jack LELEGARD, Philippe LETENNEUR, Alain THOUBANIOUCK et Michel VIGOT

ABSENTS :

MMES Adeline DIEUDONNE et Sarah ROMUALD (excusée)  
MM. Patrick NIOBEY et Georges VERCHER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christian BEAUQUET

\*\*\*\*\*

• **ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), a été mené, et à quelle étape de la procédure il se situe.

Par délibération en date du 12 décembre 2016, la commune de Longueville a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2011.

A cet égard, Monsieur le Maire rappelle les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, à savoir :

- Etudier de nouvelles possibilités d'urbanisation, en tenant compte du projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la commune voisine,
- Mettre en compatibilité le Plan Local d'urbanisme avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de la Baie du Mont St Michel,
- Ajuster le contenu du Plan Local d'urbanisme aux nouvelles exigences réglementaires (Grenelle de l'Environnement...),
- Revoir les règles du Plan Local d'Urbanisme en ce qui concerne l'assainissement, l'évolution du bâti en milieu rural, les haies classées,
- Etudier les possibilités d'accueil ou d'extensions d'entreprises.

Monsieur le Maire rappelle également les modalités de la concertation, définies par la délibération prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Longueville, qui ont été les suivantes :

- Affichage en mairie de la délibération prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme de Longueville durant 1 mois
- Publications d'articles dans les bulletins municipaux de :
  - décembre 2016,
  - juillet 2017
  - décembre 2017

- juillet 2018
- Organisation d'une réunion publique présentant le diagnostic et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) le 6 juillet 2017
- Mise à disposition du public d'un registre destiné à recevoir les observations et propositions du public durant toute la procédure
- Parution dans la Manche Libre du 4 août 2018

*Ces modalités ont été mises en œuvre conformément à ce qui a été prévu.*

*Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme se compose d'un rapport de présentation, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, d'Orientations d'Aménagement et de Programmation, d'un règlement (écrit et graphique) et d'annexes.*

*Le débat et la délibération sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont eu lieu en Conseil Municipal le 25 septembre 2017*

*Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables tels que validés par le Conseil Municipal sont les suivants :*

1. *Soutenir le développement résidentiel de Longueville*
2. *Conforter le niveau d'équipements et de qualité de vie*
3. *Soutenir le dynamisme de l'activité économique*
4. *Maintenir le caractère de Longueville en tenant compte de ses spécificités environnementales, paysagères et patrimoniales*

### ***Le Conseil Municipal,***

*Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2016 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation,*

*Vu la concertation menée,*

*Vu le débat du Conseil Municipal du 25 septembre 2017 sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et la délibération le retraçant,*

*Vu le projet du Plan Local d'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le règlement, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, les documents graphiques et les annexes,*

*Vu l'arrêté du 4 mai 2017 du Préfet de la Manche actant le transfert de la compétence « gestion et élaboration des documents d'urbanisme » à la Communauté de Communes Granville Terre et Mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,*

*Vu l'exposé de Monsieur le Maire,*

***Après en avoir délibéré,***

*Valide, à l'unanimité, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Longueville tel que présenté et demande par la présente à la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, compétente en la matière, de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.*

*La séance est levée à 21 heures 54.*